



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/51/L.45/Rev.1/Add.1
17 décembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante et unième session
Point 21 a) de l'ordre du jour

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE HUMANITAIRE ET DES
SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES, Y COMPRIS L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE :
RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE HUMANITAIRE D'URGENCE
FOURNIE PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Allemagne, Angola, Argentine, Australie, Autriche,
Belgique, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Botswana,
Bulgarie, Burundi, Cambodge, Canada, Chine, Chypre,
Danemark, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique,
Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie,
Grèce, Îles Marshall, Irlande, Islande, Israël,
Italie, Japon, Libéria, Liechtenstein, Luxembourg,
Maroc, Monaco, Mozambique, Norvège, Nouvelle-Zélande,
Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de
Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone,
Slovénie, Soudan, Suède, Tadjikistan, Tchad, Tunisie,
Ukraine et Zambie : projet de résolution révisé

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence
fournie par l'Organisation des Nations Unies

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

Afrique du Sud, Afghanistan, Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus,
Burkina Faso, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, El Salvador, Éthiopie,
Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Hongrie, Jamaïque, Kazakstan, Lettonie,
Madagascar, Mali, Malte, Mongolie, Nicaragua, Panama, République
démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée,
République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Saint-Marin, Slovaquie,
Togo et Zimbabwe.
